



L'abattement de zone :
RADIO FRANCE
PERSISTE ET SIGNE

Après sa condamnation, Radio France rejette la décision du tribunal des Prud'hommes de Montpellier qui a donné raison aux salariés de la locale, et se pourvoit en cassation !

Bien que l'abattement de zone ne soit pas mentionné dans la Convention collective, la Direction continuera donc à le prélever tous les mois sur le salaire d'une grande majorité des salariés des Régions, et sans autre justification qu'une disposition qui date du régime de Vichy... D'ailleurs, Madame Dufay, ex-DRH, avait reconnu au cours du CCE de juin 1995 son caractère obsolète et avait commencé à le réduire en vue de sa suppression. Depuis, plus rien !

À quoi sert le budget ainsi constitué ?
Pourquoi la Direction refuse-t-elle obstinément de
supprimer l'abattement de zone, alors que CGT et CFDT
le lui demandent depuis des années ?

Au fil des mois, les sommes ainsi grignotées représentent une vraie perte de salaire, alors que les transports, le logement et la vie quotidienne n'ont cessé d'augmenter, en Région comme à Paris !

À France 3, les syndicats et la direction ont déjà commencé à négocier sa réduction-suppression.

La Direction espère-t-elle intimider ou décourager les salariés
des locales pour les empêcher de revendiquer la suppression
de l'abattement de zone auprès des tribunaux ?

LES SALARIES DE MONTPELLIER NE RENONCENT PAS ET IRONT EN
CASSATION, FACE A RADIO FRANCE !

Paris, le 28 novembre 2006